

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 28 septembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

2018 DFPE 177 Renforcer les activités ludiques et intergénérationnelles - Subventions (40.000 euros) à quatre associations, conventions et avenant pour le fonctionnement d'une ludothèque et des activités ludiques de plein air de trois d'entre elles dans les 12e, 13e et 14e arrondissements.

M. Patrick BLOCHE, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 11 septembre 2018, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution de quatre subventions, dont trois avec convention et une avec avenant, à quatre associations pour le fonctionnement de leurs activités ludiques ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement, en date du 10 septembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement, en date du 10 septembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement, en date du 10 septembre 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick BLOCHE, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant et trois nouvelles conventions, dont les textes sont joints à la présente délibération, avec les associations « Association Florimont » (14e), « Les Parques » (13e), « Le Périscope » (12e) et « Accessijoux » (12e).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'association « Association Florimont » pour l'organisation d'activités extérieures sur l'espace public dans le 14e arrondissement (12706 - 2018-08344).

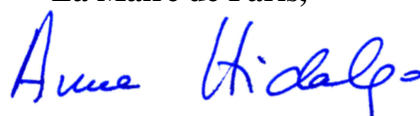
Article 3 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'association « Les Parques » pour la gestion et l'animation expérimentale de la ludothèque de plein air située dans le 13e arrondissement (109581 – 2018-08387).

Article 4 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'association « Le Périscope » pour la gestion et l'animation expérimentale de la ludothèque de plein air située rue Bignon, dans le 12e arrondissement (181941 – 2018-06038).

Article 5 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'association « Accessijeux » pour la gestion et l'animation de la ludothèque située au 39, rue Baron le Roy, dans le 12e arrondissement (183607 - 2019-00036).

Article 6 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur la fonction 4, chapitre 65, nature 65748 du budget de fonctionnement de l'année 2018 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO